



**DELIBERATION N° 25/061 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA DEMANDE DE FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE
CONTRÔLES ET D'AUDITS DU RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT DE LA CORSE AU
TITRE DU PROGRAMME CORSE FEDER-FSE 2021-2027**

**CHÌ APPROVA A DUMANDA DI FINANZIAMENTU DI L'OPERAZIONE DI
CUNTROLLI È DI VALUTAZIONE DI U RETALE DI A FIBRA PÈ A CORSICA IN U
QUATRU DI U PRUGRAMMA CORSU FEDER-FSE 2021-2027**

SEANCE DU 24 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 avril 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Danielle ANTONINI à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Angèle CHIAPPINI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
Mme Vanina LE BOMIN à M. Saveriu LUCIANI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
Mme Marie-Anne PIERI à M. Didier BICCHIERAY
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Joseph SAVELLI à Mme Muriel FAGNI

M. François SORBA à M. Petru Antone FILIPPI
Mme Julia TIBERI à M. Jean-Christophe ANGELINI
M. Charles VOGLIMACCI à M. Georges MELA

ETAIT ABSENTE : Mme

Flora MATTEI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1410-1 et suivants, L. 1411-1 et suivants et L. 1425-1 et son titre II, livre IV, IVème partie, et ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relatif aux contrats de concession,
- VU** la délibération n° 18/226 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juin 2018 autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit de la Corse,
- VU** la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit FTTH signée entre la Collectivité de Corse et SFR Collectivités le 16 octobre 2018 et notifiée le 16 octobre 2018,
- VU** la délibération n° 19/189 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juin 2019 approuvant l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH,
- VU** l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit FTTH signé entre la Collectivité de Corse et Corsica Fibra le 26 juillet 2019,
- VU** la délibération n° 20/219 AC de l'Assemblée de Corse du 17 décembre 2020 approuvant l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH,
- VU** l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit FTTH signé entre la Collectivité de Corse et Corsica le 31 mars 2021,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 22/074 AC de l'Assemblée de Corse du 2 juin 2022 approuvant le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse, Smart Isula,

- VU** la délibération n° 22/204 CP de la Commission Permanente du 14 décembre 2022 approuvant l'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH,
- VU** l'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit FTTH signé entre la Collectivité de Corse et Corsica Fibra le 28 février 2023,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2025-022 du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 22 avril 2025,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (49) : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Antonia LUCIANI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI

Se sont abstenus (13) : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Julia TIBERI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

ADOpte le plan de financement prévisionnel de l'opération contrôles et audits du réseau très haut débit de la Corse figurant au rapport.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à déposer une demande de cofinancement au titre de la priorité 6 « Faire de la Corse un territoire numérique inclusif » et de l'objectif spécifique RSO1.5 « Renforcer la connectivité numérique » du programme Corse FEDER-FSE+ Corse 2021-2027, pour un montant total du projet de 1 400 000 € HT, et un montant de cofinancement de 840 000 € HT (60 %), relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à assurer les contrôles et audits du réseau déployé dans le cadre de la convention de délégation de service public relative au déploiement du très haut débit pour la Corse sur la période 2022-2026.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 24 avril 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 24 ET 25 AVRIL 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**DUMANDA DI FINANZIAMENTU DI L'OPERAZIONE DI
CUNTROLLI È DI VALUTAZIONE DI U RETALE DI A FIBRA
PÈ A CORSICA IN U QUATRU DI U PRUGRAMMA CORSU
FEDER-FSE 2021-2027**

**DEMANDE DE FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE
CONTRÔLES ET D'AUDITS DU RÉSEAU TRÈS HAUT
DÉBIT DE LA CORSE AU TITRE DU PROGRAMME CORSE
FEDER-FSE 2021-2027**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Objet du présent rapport

Le présent rapport vise à solliciter une demande de cofinancement au titre de la priorité 6 « Faire de la Corse un territoire numérique inclusif » et de l'objectif spécifique RSO1.5 « Renforcer la connectivité numérique » du programme Corse FEDER-FSE+ 2021-2027.

Conformément aux orientations politiques portées par le Conseil exécutif de Corse dans ce domaine, le programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027, adopté par la Commission européenne le 2 décembre 2022, compte en effet deux objectifs spécifiques dédiés à la transformation numérique de la Corse.

L'objectif RSO 1.2 intitulé « Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics » vise à soutenir le développement des usages et des services numériques au service de la Corse et des corses. L'objectif RSO 1.5 intitulé « Renforcer la connectivité numérique » vise à soutenir le déploiement des infrastructures numériques au premier rang desquels les réseaux de télécommunications électroniques et les capacités d'hébergement de données.

La Collectivité de Corse entend ainsi faire bénéficier d'une subvention du programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 chaque projet numérique qu'elle mène en maîtrise d'ouvrage et dont les dépenses sont éligibles, afin d'accélérer la transformation numérique de l'île.

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la délibération n° 18/226 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juin 2018 autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit de la Corse.

Contexte du présent rapport

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage vise à assurer les contrôles et audits du réseau déployé dans le cadre de la convention de délégation de service public relative au déploiement du très haut débit pour la Corse sur la période 2022-2026.

La mission consiste à effectuer les contrôles et audits devant être menés par la Collectivité de Corse dans l'esprit des clauses de la convention de délégation de service public et des responsabilités de la Collectivité de Corse en matière de gestion des financements publics.

Ces contrôles et audits permettent d'une part de s'assurer que le réseau qui est déployé est pérenne et conforme aux règles d'ingénierie de déploiement de ce type de réseau, et par ailleurs d'optimiser avec le délégataire la qualité des ouvrages en cours de déploiement.

Cette mission prévoit en particulier :

- Un accompagnement à la procédure de réception du réseau afin de vérifier le bon fonctionnement des éléments du réseau dont le délégataire est le maître d'ouvrage ;
- De mesurer la réalisation des objectifs fixés convention de délégation de service public ;
- D'assurer le respect des prescriptions techniques inscrites dans la convention et ses annexes.

Le cœur du marché d'audit est centré sur la qualité des installations. La DSP FttH consiste en effet à déployer un réseau mutualisé mis à disposition des opérateurs commerciaux qui eux, proposent leurs offres FttH aux usagers. La qualité du service délivré aux usagers finaux dépend ainsi en grande partie des fournisseurs d'accès qui réalisent le raccordement abonné et délivrent le service final (offres internet, téléphone, TV).

La Collectivité de Corse profite néanmoins des opérations d'audit des infrastructures livrées par le délégataire pour recenser les éventuelles défaillances liées aux raccordement abonnés réalisés, afin que celles-ci soient solutionnées par les opérateurs commerciaux sur le moyen-long terme.

Par ailleurs, la Collectivité de Corse fait le choix de prioriser, chaque fois que possible, l'enfouissement des câbles à fibre optique. Dans ce cadre, la mutualisation des opérations relevant d'acteurs tiers, tels qu'EDF, est systématiquement étudiée et réalisée lorsque les conditions sont réunies, un calendrier commun et des modalités opérationnelles et financières devant être conjointement validés.

Le marché pour la mission d'AMO visant à assurer les contrôles et audits (accord-cadre à Bons de Commande) a été conclu avec les entreprises FM Projet et TACTIS et a été notifié en novembre 2022. Il a démarré avec l'émission du premier bon de commande en décembre 2022. Sa durée est de 48 mois.

Les contrôles ont débuté effectivement en février 2023 et vont se poursuivre jusqu'au terme du marché en décembre 2026.

Ils permettent aussi bien à la Collectivité de Corse de contrôler la qualité du réseau livré, en relevant entre autres les éventuelles réfections à réaliser, qu'au délégataire Corsica Fibra de proposer et mettre en œuvre un plan de reprise adéquat.

Au 31 décembre 2024 les contrôles ont concerné plus de 350 zones techniques (ZAPM - Zone Arrière de Point de Mutualisation) sélectionnées par échantillonnage représentatif sur tout le territoire, soit plus de 100 000 prises.

Ils ont permis de corriger les défauts de 250 zones et de produire les procès-verbaux de recette associés.

Plan de financement et prévisionnel des dépenses et des recettes annuelles

Le périmètre financier du projet « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à assurer les contrôles et audits du réseau déployé dans le cadre de la convention de délégation de service public relative au déploiement du très haut débit » est évalué à 1 400 000 € HT, soit 1 680 000 € TTC, et couvre une période allant de décembre 2022 à décembre 2026.

Le projet est financé sur le programme 1211, affectation 1511H00016.

Le plan prévisionnel des dépenses envisagées par année sur cette période est le suivant :

| Année | Réalisé | | Prévisionnel | |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
| En euros HT | 190 475,24 € | 262 920,36 € | 500 000 € | 446 604,40 € |
| En euros TTC | 228 570,29 € | 315 504,43 € | 600 000 € | 535 925,28 € |

| Plan de financement prévisionnel proposé sur la période 2022-2026 | | |
|---|--|--|
| Coût total | Répartition | |
| 1 400 000 € HT | Taux de 60 % de subvention au titre du FEDER 21-27, soit 840 000 € HT | 40 % d'autofinancement, soit 560 000 € HT |

Sous réserve d'attribution de la subvention, la recette sera inscrite au budget du millésime concerné sur le programme dédié suivant le plan prévisionnel suivant :

| Recettes | Année 2025 | Année 2026 | Année 2027 |
|----------|------------|------------|------------|
| En euros | 270 000 € | 300 000 € | 270 000 € |

Conclusion

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver le présent rapport ;
- D'adopter le plan de financement prévisionnel de l'opération « contrôles et audits du réseau très haut débit de la Corse » ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à déposer une demande de cofinancement au titre de la priorité 6 « Faire de la Corse un territoire numérique inclusif » et de l'objectif spécifique RSO1.5 « Renforcer la connectivité numérique » du programme Corse FEDER-FSE+ Corse 2021-2027, pour un montant total du projet de 1 400 000 € HT, et un montant de cofinancement de 840 000 € HT (60 %), relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à assurer les contrôles et audits du réseau déployé

dans le cadre de la convention de délégation de service public relative au déploiement du très haut débit pour la Corse sur la période 2022-2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.